



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20180405-D5CM29032018-
DE
Date de télétransmission : 11/04/2018
Date de réception préfecture : 11/04/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2018

| | |
|---|--|
| Délibération n°5 Budget Primitif Principal 2018 | Vote : Majorité (32 voix pour : Majorité municipale, 5 voix contre : M. DA SILVA, M. REMIGNARD, M. FALL, Mme ZENERE-LIMA, Mme HIDALGO, 1 abstention : Mme EECKHOUDT) |
|---|--|

L'an deux mille dix-huit, le vingt neuf mars à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIRY-CHATILLON, légalement convoqué le 23 mars 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VILAIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie VILAIN, M. Jérôme BERENGER, Mme Marie-Thérèse VIDAL, Mme Vanessa CAPELO, M. Laurent SAUERBACH, M. Gérard KIEFFER, Mme Arielle MERRINA, M. Clément CAILLAUD, Mme Adèle VILLECHEVROLLE, M. Michel RAYMOND, Mme Aurélie TROUBAT, M. Pascal LAHURE, Mme Christèle GIRAUD, Mme Denise BOCH, Mme Claudette REDON, Mme Chantal SARAZIN-LEVASSOR, Mme Bernadette MOULAY, M. Hervé JOUY, Mme Sylvie REGLE, Mme Dominique PETIT-ARAKELIAN, Mme Anne-Marie LEMARIE, M. Simon YOWA KANYNDA, M. Jean-Louis BRUNEAU, M. Thierry MARQUEZ, Mme Martine SCHERZI, Mme Marie-France EECKHOUDT, M. Paul DA SILVA, M. Jean REMIGNARD, M. Abdoulaye FALL, Mme Maria del Pilar HIDALGO, Mme Lydie ZENERE-LIMA.

Absent excusé : M. Jean-Yves GENESTE.

Pouvoirs :

| | |
|------------------------------|--------------------------------------|
| M. Joël CLEMENT | donne pouvoir à M. Jérôme BERENGER |
| M. Gérard FREBAULT | donne pouvoir à Mme Vanessa CAPELO |
| Mme Christine BOULAY-DEILHES | donne pouvoir à Mme Aurélie TROUBAT |
| M. Mohamed BELACHEMI | donne pouvoir à Mme Arielle MERRINA |
| Mme Véronique BLANDIN | donne pouvoir à M. Jean-Marie VILAIN |
| M. Silamakan TOURE | donne pouvoir à M. Gérard KIEFFER |
| M. Etienne GILBERT | donne pouvoir à M. Pascal LAHURE |

Secrétaire de séance : M. Clément CAILLAUD.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale n°3 en date du 21 mars 2018,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jérôme BERENGER, Premier Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré et à la majorité (32 voix pour : majorité municipale, 5 voix contre : M. DA SILVA, M. REMIGNARD, M. FALL, Mme ZENERE-LIMA, Mme HIDALGO, 1 abstention : Mme EECKHOUDT),

- **ADOpte** le Budget Primitif Principal de l'exercice 2018 en totalité pour les montants suivants :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|------------------------|------------------------|
| INVESTISSEMENT | 13 747 518.34 € | 13 747 518.34 € |
| FONCTIONNEMENT | 46 871 037.87 € | 46 871 037.87 € |
| TOTAL | 60 618 556.21 € | 60 618 556.21 € |

- **PREND ACTE** des annexes du Budget Primitif 2018.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Madame le Receveur-Percepteur de la Ville de Viry-Chatillon.

Le Maire,
Jean-Marie VILAIN



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2018**

Note de synthèse

N5

OBJET : Budget Primitif Principal 2018

Le Rapport d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu au sein de notre assemblée le 31 janvier dernier a posé les bases à partir desquelles nous avons pu construire le Budget Primitif pour l'exercice 2018 de notre collectivité.

Depuis 2014, les collectivités locales sont mises en péril par une baisse drastique des dotations de l'Etat qui représentera une perte cumulée de plus de 8,7 M€ en 2018 pour notre commune.

Notre ville devrait subir une nouvelle diminution des dotations en 2018, mais celle-ci sera limitée par rapport à 2017, ce qui représenterait tout de même une baisse de près de 55 K€ pour la seule année 2018.

Face à la situation financière héritée de l'ancienne majorité, aggravée par la baisse importante des dotations, nous continuons à prendre les mesures qui s'imposent afin de redresser les comptes de la Ville et dégager des marges de manœuvres pour répondre aux attentes des Castelvirois.

Les efforts continueront de passer par la priorisation des investissements ainsi que par des économies de gestion et la modernisation des services.

Comme en 2016, l'équipe municipale et l'ensemble de l'administration ont travaillé tout au long de l'année 2017 pour dégager des économies supplémentaires, optimiser nos modes de fonctionnement, et ce malgré la diminution de la DGF d'environ 416 K€.

Pour 2018, l'épargne brute prévisionnelle serait de 1,8 M€ contre 1,2 M€ au budget primitif précédent.

Comme sur les 4 années précédentes, la commune continuera à optimiser les modes de fonctionnement et à rendre les arbitrages nécessaires afin de dégager de nouvelles économies et préparer l'avenir.

Nous continuerons d'agir en élus responsables de l'argent du contribuable et de sa bonne utilisation.

L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Contrairement au Budget de l'Etat, la loi impose aux collectivités locales de voter un budget en équilibre, notamment en ce qui concerne la section de fonctionnement qui ne doit pas faire appel à l'emprunt pour garantir son équilibre.

Par ailleurs, dans un souci d'optimisation de la gestion financière, les résultats de l'exercice 2017 sont repris dès le Budget Primitif 2018.

1 – LA REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Le résultat de la section de fonctionnement

LA BALANCE GENERALE

Le Compte Administratif 2017 du Budget Principal présente la balance suivante :

| | | | Investissement | Fonctionnement | |
|---|---|-------|----------------|----------------|--------------|
| RECETTES | Prévision budgétaire totale | A | 12 553 986.23 | 47 756 241.63 | |
| | Titres de recettes émis * (recettes nettes) | B | 5 999 647.13 | 45 519 524.55 | |
| | Restes à réaliser ou charges rattachées | C | 2 245 321.21 | 1 506 186.62 | |
| DEPENSES | Autorisations budgétaires totales | D | 12 553 986.23 | 47 756 241.63 | |
| | Mandats émis * (dépenses nettes) | E | 6 962 712.44 | 44 346 706.77 | |
| | Reste à réaliser ou charges rattachées | F | 864 353.27 | 919 719.04 | |
| SOLDE DES RESTES A REALISER OU RATTACHEMENTS | Excédent ou déficit | G=C-F | 1 380 967.94 | 586 467.58 | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | Excédent ou déficit | H=B-E | H=(B-E)+G | -963 065.31 | 1 759 285.36 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | | 796 220.05 | | |
| RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT (TOUS EXERCICES CUMULES) | Excédent ou déficit | I | -2 701 792.26 | 658 972.03 | |
| RESULTAT DE CLOTURE | Excédent ou déficit | J=H+I | -3 664 857.57 | 2 418 257.39 | |
| RESULTAT DE CLOTURE | | | -1 246 600.18 | | |
| CAPACITE / BESOIN DE FINANCEMENT | Excédent ou déficit | G+J | J | -2 283 889.63 | 2 418 257.39 |

Les résultats de gestion de l'exercice 2017 :

En dehors des restes à réaliser et des résultats de l'exercice antérieur, l'exécution des crédits propres à l'exercice 2017 présente un résultat :

-En fonctionnement : + 1 759 258,36 €

-En investissement : - 963 065,31 €.

Les résultats de l'exercice 2017 avec reprise des résultats 2016 :

La reprise des résultats propres à l'exercice 2016, soit :

+ 658 972,03 € en fonctionnement et – 2 701 792,26 € en investissement, porte les soldes respectivement à :

En fonctionnement : + 2 418 257,39 €

En investissement : - 3 664 587,57 €

Les résultats de l'exercice 2017 avec reprise des résultats 2016 et des restes à réaliser :

Enfin, l'intégration des restes à réaliser, crédits d'investissement engagés en 2017 mais non encore mandatés au 31/12/2017 et donc reportés en 2018, arrête les résultats définitifs à -2 283 889,63 € en investissement.

La clôture de la section d'investissement se solde donc par un besoin de financement de l'ordre de 2,3 M€ contre 2,9 K€ en 2016.

Ce besoin de financement doit être obligatoirement couvert par l'excédent de fonctionnement de l'exercice (2,4 M€ pour 2017).

Le fonds de roulement 2017 est négatif en raison d'un décalage dans la perception de l'emprunt finançant les investissements 2017. Un emprunt de 998 210 € a été signé et inscrit en reports 2018, ce qui ramène le fonds de roulement réel à - 248 390 €. A la date du 21 mars, le fonds de roulement est largement positif à 2 M€.

| | Fonds de roulement |
|----------------------|--------------------|
| 2 006 | 576 701 |
| 2 007 | -1 281 215 |
| 2 008 | -4 111 487 |
| 2 009 | -2 883 963 |
| 2 010 | -1 714 129 |
| 2 011 | -4 579 668 |
| 2 012 | -1 053 966 |
| 2 013 | -406 488 |
| 2 014 | -572 556 |
| 2 015 | 2 086 961 |
| 2 016 | 892 743 |
| 2 017 | -1 246 600 |
| 2018 (au 21/03/2018) | 2 099 409 |

Le fonds de roulement (résultat de clôture) traduit le véritable résultat financier. Un fonds de roulement peut être négatif au maximum deux ans de suite si la commune reporte son besoin d'emprunt. Au-delà, la ville est obligée d'emprunter à court terme tout au long de l'exercice pour payer ses dépenses.

2 - L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2018

La balance générale se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | BP 2017 | Réalisé 2017 | BP 2018 | BP 2018 / BP 2017 | BP 2017 / BP 2017 % |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------|---------------------|
| Chapitre: 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 8 627 302.92 | 8 592 416.59 | 8 716 123.62 | 88 820.70 | 1.0% |
| Chapitre: 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 25 760 900.34 | 25 937 851.31 | 25 181 627.39 | -579 272.95 | -2.2% |
| Chapitre: 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS | 155 393.00 | 169 143.00 | 169 143.00 | 13 750.00 | 8.8% |
| Chapitre: 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 1 370 000.00 | 0.00 | 1 515 000.00 | 145 000.00 | 10.6% |
| Chapitre: 042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 650 000.00 | 612 760.32 | 650 000.00 | 0.00 | 0.0% |
| Chapitre: 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 8 809 138.87 | 9 020 321.32 | 9 709 340.99 | 900 202.12 | 10.2% |
| Chapitre: 66 CHARGES FINANCIERES | 980 062.72 | 847 680.34 | 839 402.87 | -140 659.85 | -14.4% |
| Chapitre: 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES | 128 750.00 | 86 252.93 | 90 400.00 | -38 350.00 | -29.8% |
| Chapitre: 68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS | 0.00 | 0.00 | | 0.00 | 0.0% |
| TOTAL | 46 481 547.85 | 45 266 425.81 | 46 871 037.87 | 389 490.02 | 0.8% |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | BP 2017 | Réalisé 2017 | BP 2018 | BP 2018 / BP 2017 | BP 2017 / BP 2017 % |
| Chapitre: 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 647 981.46 | 0.00 | 134 367.76 | -513 613.70 | -79.3% |
| Chapitre: 013 ATTENUATIONS DE CHARGES | 300 760.00 | 288 924.65 | 317 000.00 | 16 240.00 | 5.4% |
| Chapitre: 042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 119 000.00 | 163 365.40 | 172 000.00 | 53 000.00 | 44.5% |
| Chapitre: 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 4 329 530.20 | 4 106 876.69 | 3 936 325.63 | -393 204.57 | -9.1% |
| Chapitre: 73 IMPOTS ET TAXES | 31 506 261.00 | 32 347 777.85 | 32 518 875.77 | 1 012 614.77 | 3.2% |
| Chapitre: 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 8 668 319.53 | 9 103 349.64 | 9 054 901.33 | 386 581.80 | 4.5% |
| Chapitre: 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 420 044.00 | 327 388.03 | 314 960.54 | -105 083.46 | -25.0% |
| Chapitre: 76 PRODUITS FINANCIERS | 327 511.66 | 327 564.36 | 292 606.84 | -34 904.82 | -10.7% |
| Chapitre: 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS | 162 140.00 | 360 464.55 | 130 000.00 | -32 140.00 | -19.8% |
| Chapitre: 78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.0% |
| TOTAL | 46 481 547.85 | 47 025 711.17 | 46 871 037.87 | 389 490.02 | 0.8% |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | BP 2017 | Réalisé 2017 | BP 2018 | BP 2018 / BP 2017 | BP 2018 / BP 2017 % |
|---|----------------------|---------------------|----------------------|-------------------|---------------------|
| Chapitre: 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE | 2 702 092.80 | 0.00 | 3 664 857.57 | 962 764.77 | 35.6% |
| Chapitre: 040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 119 000.00 | 163 365.40 | 172 000.00 | 53 000.00 | 44.5% |
| Chapitre: 041 OPERATIONS PATRIMONIALES | 80 000.00 | 13 766.66 | 30 000.00 | -50 000.00 | -62.5% |
| Chapitre: 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 3 635 787.40 | 3 648 272.56 | 4 056 939.71 | 421 152.31 | 11.6% |
| Chapitre: 204 SUBV EQUIPEMENTS VERSEES | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.0% |
| Chapitre: 20, 21 et 23 IMMOBILISATIONS | 6 165 618.78 | 3 137 307.82 | 5 765 052.93 | -400 565.85 | -6.5% |
| Chapitre: 26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.0% |
| Chapitre: 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 58 668.13 | 0.00 | 58 668.13 | 0.00 | 0.0% |
| TOTAL | 12 761 167.11 | 6 962 712.44 | 13 747 518.34 | 986 351.23 | 7.7% |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | BP 2017 | Réalisé 2017 | BP 2018 | BP 2018 / BP 2017 | BP 2018 / BP 2017 % |
| Chapitre: 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 1 370 000.00 | 0.00 | 1 515 000.00 | 145 000.00 | 10.6% |
| Chapitre: 024 PRODUITS DES CESSIENS | 1 952 000.00 | 0.00 | 882 300.00 | -1 069 700.00 | -54.8% |
| Chapitre: 040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 650 000.00 | 612 760.32 | 650 000.00 | 0.00 | 0.0% |
| Chapitre: 041 OPERATIONS PATRIMONIALES | 80 000.00 | 13 766.66 | 30 000.00 | -50 000.00 | -62.5% |
| Chapitre: 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 3 511 854.56 | 3 621 848.06 | 3 044 945.63 | -466 908.93 | -13.3% |
| Chapitre: 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES | 2 986 639.68 | 442 638.64 | 3 257 911.06 | 271 271.38 | 9.1% |
| Chapitre: 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 1 808 505.56 | 900 000.00 | 4 054 711.60 | 2 246 206.04 | 124.2% |
| Chapitre: 23 IMMOBILISATIONS EN COURS | 0.00 | 20 326.15 | 0.00 | 0.00 | 0.0% |
| Chapitre: 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 402 167.31 | 388 307.30 | 312 650.05 | -89 517.26 | -22.3% |
| TOTAL | 12 761 167.11 | 5 999 647.13 | 13 747 518.34 | 986 351.23 | 7.7% |

L'équilibre général propre au Budget Primitif est arrêté à 60,6 M€ dont 46,8 M€ en fonctionnement et 13,7 M€ en dépenses d'investissement. Ces équilibres résultent des arbitrages et ajustements par rapport aux crédits effectivement réalisés en 2018 et au programme d'investissement 2018.

Sont ainsi à souligner :

- L'intégration de l'excédent 2017 de 134,3 K€ affecté à l'autofinancement 2017,
- La notification définitive des bases fiscales interviendra prochainement avec la réception de l'état 1259. Le produit fiscal à taux constants est évalué **en hausse de 1,20 % au titre de la revalorisation forfaitaire** des bases décidée par l'Etat.

Comme en 2016 et 2017, et suite à notre intégration dans l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB), la Ville continuera à percevoir pour le compte de l'EPT le produit fiscal qu'aurait du percevoir la CALE en application de ses taux d'imposition au titre de la TH et de la TF.

Ce montant sera reversé en totalité à l'EPT en dépense au chapitre 65. Ces mouvements sont donc neutres budgétairement pour le contribuable et pour la Ville qui n'est que collecteur de cette partie de l'impôt.

- L'ensemble des dotations et compensations (chapitre 74) est estimé en baisse de 48,4 K€ en 2018 par rapport aux dotations perçues en 2017, sous l'effet notamment de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (- 55 K€).

-Les charges de personnel diminuent de 579,2 K€ par rapport au Budget Primitif 2016, et de 756,2 K€ par rapport au réalisé.

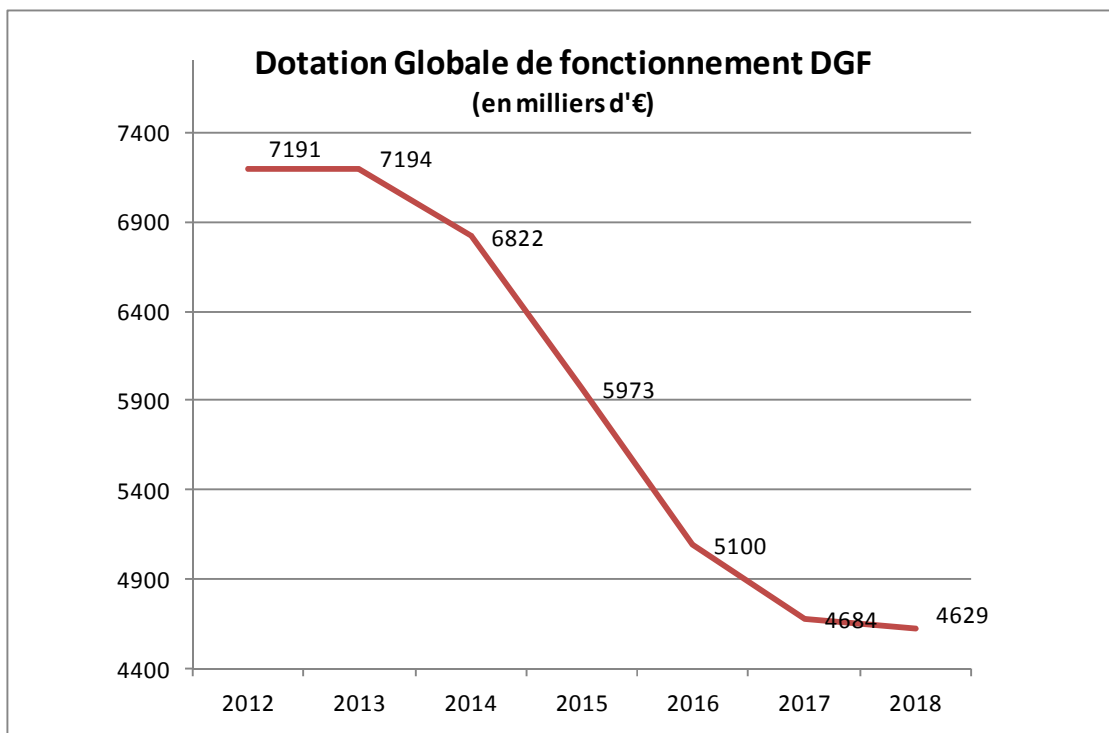
Les dépenses d'équipement d'environ 5,7 M€ (reports de 864,3 K€ inclus) intègrent notamment :

- Les opérations d'agrandissement des Ecoles Louise Michel et du Groupe scolaire CAMUS,
- La réhabilitation de Centre de vacances de Megève,
- La fin des paiements pour la construction du Multi-accueil Françoise Giroud,
- Les travaux de sécurisation des écoles (Vigipirate),
- La réhabilitation des locaux de la Police Municipale,
- La poursuite des travaux d'énergie et développement durable,
- L'aménagement pour l'accessibilité handicapée.

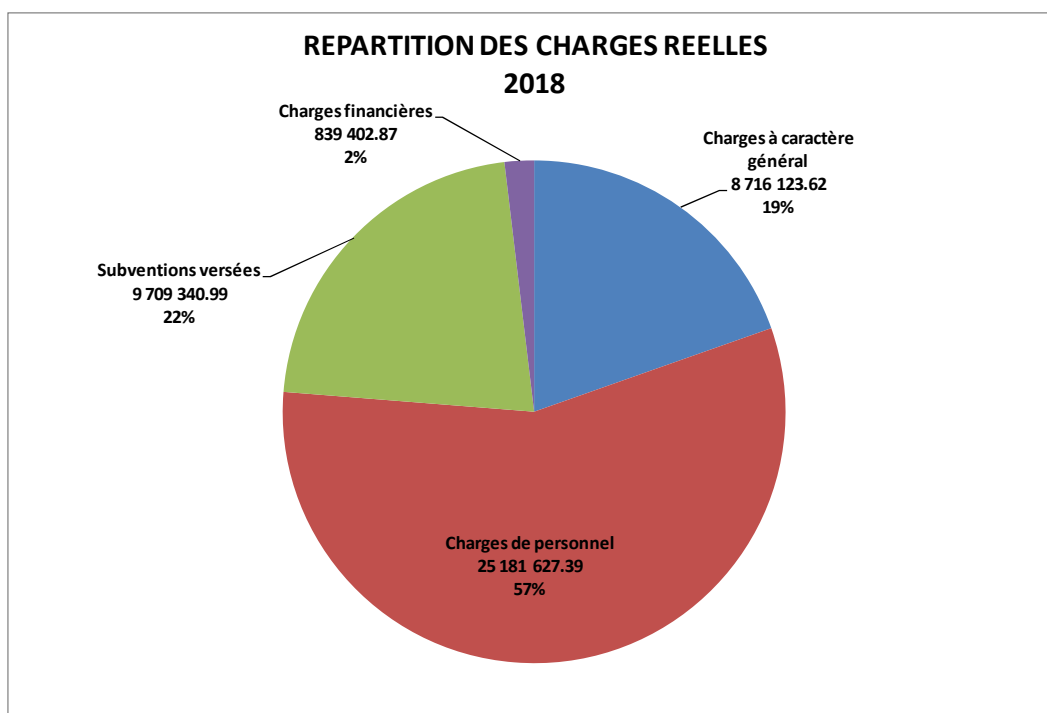
2.1 - L'équilibre de la section de fonctionnement

Cette section est arrêtée à 46,8 M€ en dépenses et en recettes. L'épargne brute progresse de 605,6 K€ par rapport au BP 2017.

La baisse de la DGF, principale dotation de l'Etat, a représenté une perte de 371,4 K€ en 2014, 849 K€ en 2015, 873 K€ en 2016, 416 K€ en 2017 et environ 55 K€ pour 2018, soit 2,56 M€ sur 5 ans (perte cumulée de 8,76 M€).



A – LES DEPENSES



Le chapitre 011 (charges à caractère général) affiche une augmentation de 1 % par rapport aux inscriptions du Budget précédent.

La revalorisation des contrats et l'inflation, principalement, induisent une inscription budgétaire 2018 supérieure de 123,7 K€ par rapport au réalisé 2017.

Comme chaque année les charges générales sont réinterrogées.

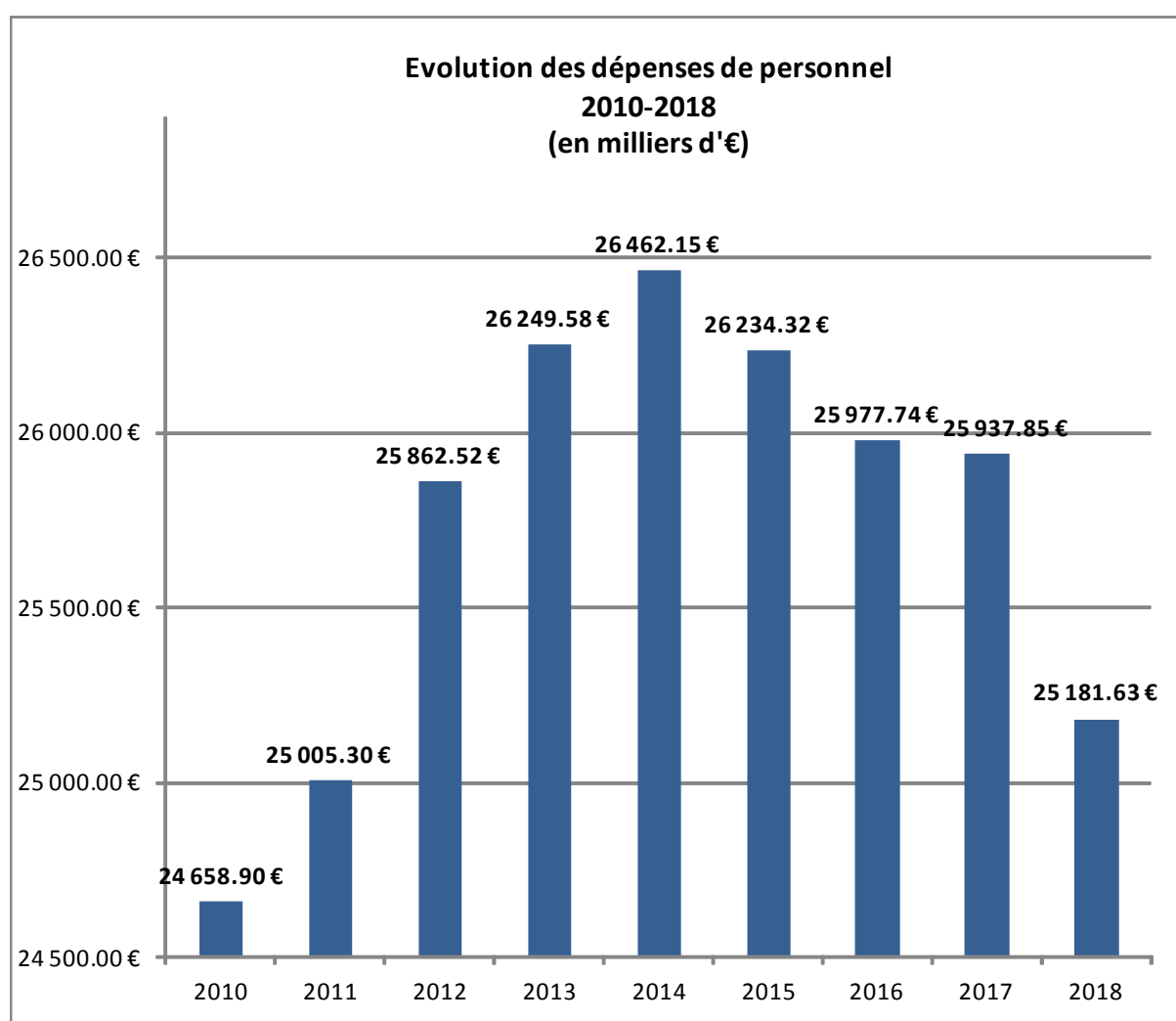
Ce chapitre augmente pour l'essentiel, pour les raisons suivantes :

- Les services techniques : + 40 K€. Les revalorisations des contrats de prestation et l'évolution du coût de l'énergie impactent le budget. La Ville continuera d'optimiser ses coûts énergétiques afin de diminuer cette hausse.

- L'informatique : + 64 K€ afin notamment d'optimiser le travail des services et de tenir compte des coûts de maintenance. A chaque mise en concurrence, les outils des services sont réétudiés afin de tenir compte des véritables besoins des services (arrêt des achats surdimensionnés / fonctionnalités non utilisées), mais également de la démarche de dématérialisation et de modernisation du service public que la commune a choisi de mettre en œuvre.
- La direction des ressources humaines : + 16,4 K€ en raison de l'augmentation des frais de formation afin d'accompagner les agents dans leurs évolutions professionnelles (notamment les agents transférés par l'EPT).

Le chapitre 012, relatif aux frais de personnel, enregistre une diminution de -2,9 % par rapport au réalisé 2017.

Après une première diminution de 227,8 K€ en 2015, de 256,5 K€ en 2016 et de 40 K€ sur 2017, l'année 2018 enregistrera une diminution de 756 K€ soit une diminution de 1,28 M€ sur la période 2015-2018.



L'année 2018 est marquée par les incidences des transferts de compétences entre la Ville et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Ainsi, 57 agents de l'Etablissement Public Territorial rejoignent les effectifs de la Ville au 1^{er} janvier 2018, 54 en provenance de l'Unité écologique et 3 de l'Antenne emploi. 85 agents de la Ville sont transférés à l'Etablissement Public Territorial. Il s'agit des personnels des Piscines des Lacs, du réseau des Bibliothèques et de la Cité des Arts.

Cette évolution des effectifs du personnel concernera aussi le secteur de la Petite Enfance avec l'ouverture du Multi-accueil Françoise Giroud, qui nécessite la création d'un poste d'éducateur de Jeunes Enfants, d'un poste d'Adjoint technique et de cinq postes d'auxiliaires de puériculture ou d'Adjoints d'animation.

Le renforcement de la Police Municipale se poursuit avec la création d'un poste de Gardien de Police Municipale et d'un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique.

L'année 2018 verra aussi la mise en œuvre de la part fixe du nouveau régime indemnitaire, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP). Son incidence budgétaire sera limitée (environ 13 000 €).

La mise en œuvre de l'accord national sur la modernisation des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) qui devait se poursuivre en 2018 a été reportée nationalement en 2019, donc peu de nouvelles incidences financières sur 2018.

L'augmentation du SMIC de 1,24 % au 1^{er} janvier 2018 impacte la rémunération des assistantes maternelles et des emplois aidés (34 600 €).

L'application de la journée de carence au 1^{er} janvier 2018 applicable aux arrêts de maladie et la compensation de l'augmentation de la CSG/CRDS, impacteront aussi l'exercice budgétaire.

Le recours au télétravail à la demande de l'agent, institué en 2017 suite à la réflexion collective menée par un groupe de travail réunissant des représentants du personnel et des élus, devrait également se développer.

La gestion contenue des effectifs, engagée depuis plusieurs années, se poursuivra en 2018 avec une réflexion sur les organisations et la ré-interrogation systématique du besoin en cas de départ d'un agent (mobilité, mutation, retraite, ...).

Le travail de fond sur la gestion des situations individuelles (reclassement des agents inaptes à leurs fonctions, mises à la retraite pour invalidité) et la politique volontariste de mobilité interne seront aussi reconduits.

Le chapitre 65 relatif aux subventions et participations, prévoit un niveau de dépenses de 9,7 M€, en augmentation de 689 K€ par rapport à 2017.

Comme indiqué supra, c'est par le biais de ce chapitre que le montant de fiscalité anciennement perçu par la CALE sera reversé à l'EPT pour 6,2 M€ sous le nom de Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

Le FCCT sera ajusté en cours d'exercice 2018 en fonction de l'évaluation des compétences et des charges consécutives transférées entre la Commune et l'EPT.

Pour mémoire, l'EPT restitue à la Commune la propriété des espaces publics et la gestion des espaces verts à la Ville qui les avait initialement transférés à la CALE.

Parallèlement sont reconnus d'intérêt territorial et donc transférés de la Ville à l'EPT :

- Un équipement sportif :
 - Piscines des Lacs.
- Des équipements Culturels :
 - Equipements d'enseignement de la Musique, du théâtre et de la danse :
 - Cité des Arts de Viry-Chatillon (regroupant la Maison de la Musique / Conservatoire, Maison de la danse, Maison du théâtre, Maison des Arts plastiques).
 - Equipements de lecture publique et ludothèque :
 - Médiathèque Condorcet,
 - Bibliothèque Montesquieu,
 - Ludo-bibliothèque Emile Bayart.

Sans tenir compte du FCCT, le chapitre 65 s'établit à 3,4 M€ contre 2,7 M€ de crédits réalisés en 2017.

Les subventions aux associations locales sont en légère diminution par rapport à 2017 (914,4 K€ contre 924,9 K€ en 2017). Les subventions culturelles passent de 15K€ en 2017 à 12,6 K€ en 2018. Les subventions des solidarités diminuent de 3,15 K€, les subventions versées par la vie associative diminuent de 1,1 K€, la subvention versée au commerce local de 4K€ et enfin un ajustement à la marge de -100 € concerne les subventions sportives (montant de total versé de 315 550 €).

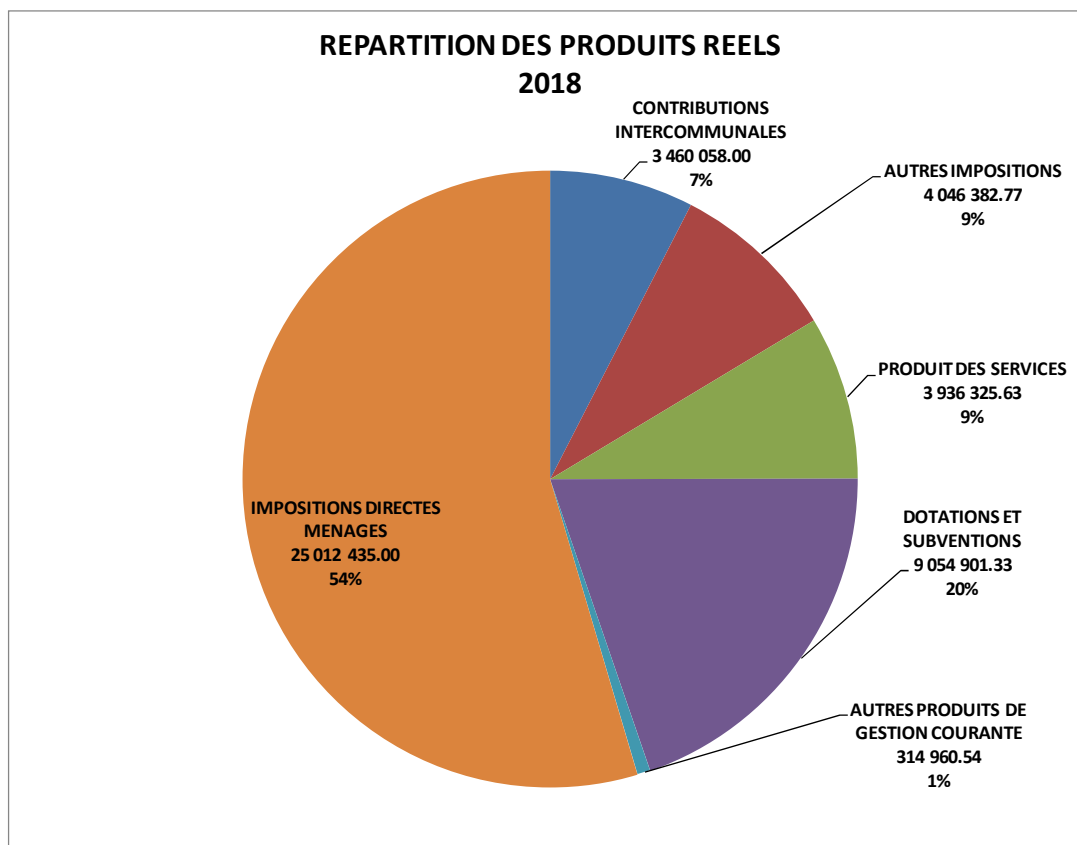
En ce qui concerne les satellites de la commune : les subventions attribuées au CCAS, au Calypso et à la Caisse des Ecoles ont été strictement ajustées, comme en 2017, pour assurer leur équilibre budgétaire. Ainsi la subvention versée au CCAS progresse de 99 K€, celle du Calypso de 96,6 K€ et enfin la Caisse des Ecoles progresse de 561 K€ en raison notamment de la prévision en année pleine du Programme de Réussite Educative (PRE).

Les frais financiers (**chapitre 66**), présentent une prévision de 839,4 K€, en diminution de 8,2 K€ par rapport au réalisé 2017.

Le chapitre 042 d'un montant de 650 K€ est consacré aux dotations, aux amortissements. Pour rappel, cette dépense obligatoire correspond, comme l'autofinancement, à un prélèvement sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, destiné à financer le renouvellement d'une partie des biens acquis.

Enfin, **le chapitre 023**, correspondant à l'autofinancement prévisionnel, prévoit 1,51 M€ qui alimenteront la section d'investissement. Pour mémoire, au BP 2017, l'autofinancement était de 1,37 M€

B – LES RECETTES



Les recettes courantes de la section de fonctionnement sont en diminution de 32,2 K€ impactées par la diminution des dotations (- 48,4 K€ par rapport au réalisé 2017), au premier rang desquelles figurent la Dotation Globale de Fonctionnement.

Le produit des prestations municipales, **chapitre 70**, est prévu à la baisse en 2017 en raison de la diminution et de la rationalisation de la tarification (-170,5 K€).

Le chapitre 73 (impôts) devrait évoluer plus favorablement cette année en raison d'une évolution forfaitaire des bases décidée par l'Etat de 1,20 % contre 0,4 % en 2017 soit un produit attendu supérieur de 210 K€ par rapport à 2017.

Les autres postes de ce chapitre englobent l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (3,4 M€), la taxe locale sur la publicité (230 000 €), la taxe sur l'électricité (480 715 €), les droits de place du marché (125 000 €) et les droits de mutation immobilière (900 000 €).

Par ailleurs, le Fonds de Solidarité pour la région IDF, inscrit sur ce chapitre budgétaire, est maintenu au niveau perçu en 2017 (environ 1,92 M€).

Le chapitre 74 relatif aux subventions et dotations affiche une diminution globale de 48,4 K€. Celui-ci intègre la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 55 K€, la participation de la CAF au fonctionnement du Multi-accueil Françoise Giroud (+128 K€), la diminution du fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle (-69,7 K€) et enfin la baisse des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations qu'il accorde aux ménages (-75,3 K€).

Il est à noter que ces prévisions feront l'objet d'ajustements budgétaires à réception des notifications par l'Etat des montants 2018 définitifs, qui ne sont pas encore intervenues à ce jour.

Le chapitre 75 concerne exclusivement le revenu produit par les loyers du domaine communal (314,9 K€).

De même, **le chapitre 76** enregistre uniquement le remboursement des intérêts de la dette transférée à la CALE par celle-ci (292,6 K€).

A noter que ces remboursements sont effectués par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre depuis la dissolution de la CALE.

Enfin, **le chapitre 013** correspond au remboursement perçus de la sécurité sociale sur la rémunération du personnel (180 K€ correspondant au versement des indemnités journalières pour absence notamment et 137 K€ pour la participation des agents à leurs chèques déjeuners) et le chapitre 77 correspond aux divers produits exceptionnels (130 K€).

2.2 : L'équilibre de la section d'investissement.

Cette section est arrêtée à 13,7 M€ en dépenses et en recettes.

La Ville n'avait pas recouru à de nouveaux emprunts en 2015 et 2016 (les emprunts consolidés sur cette période correspondent à des prêts de la CDC contractés par l'ancienne majorité).

Pour 2017, le besoin d'emprunt était de 3 M€, la Ville a consolidé 900 K€ et contracté 998 K€ (reportés sur 2018).

Le besoin d'emprunt propre à l'exercice 2018 sera donc de 1,8 M€ auxquels se rajouteront 998 K€ de reports ainsi que 1,25 M€, correspondant au reliquat de besoin de financement de l'exercice 2017. Ce dernier emprunt correspond au différé de cession de la ferme de Megève.

Le montant global d'emprunt inscrit sur 2018 est équivalent au remboursement du capital de la dette évalué à 4 M€.

Cependant, l'encours de la dette progressera d'environ 377 K€ sur 2018 en raison du profil d'amortissement de la dette transférée à la CALE et reprise par l'EPT.

En effet, suite à la création de la CALE en 2004 (l'EPT depuis 2016), cette dernière nous rembourse chaque année une part d'emprunt correspondant aux transferts effectués. Ce montant diminue chaque année ce qui explique que pour un montant d'emprunt nouveau, égal au remboursement du capital, l'encours de dette après prise en compte du remboursement de la CALE progresse légèrement.

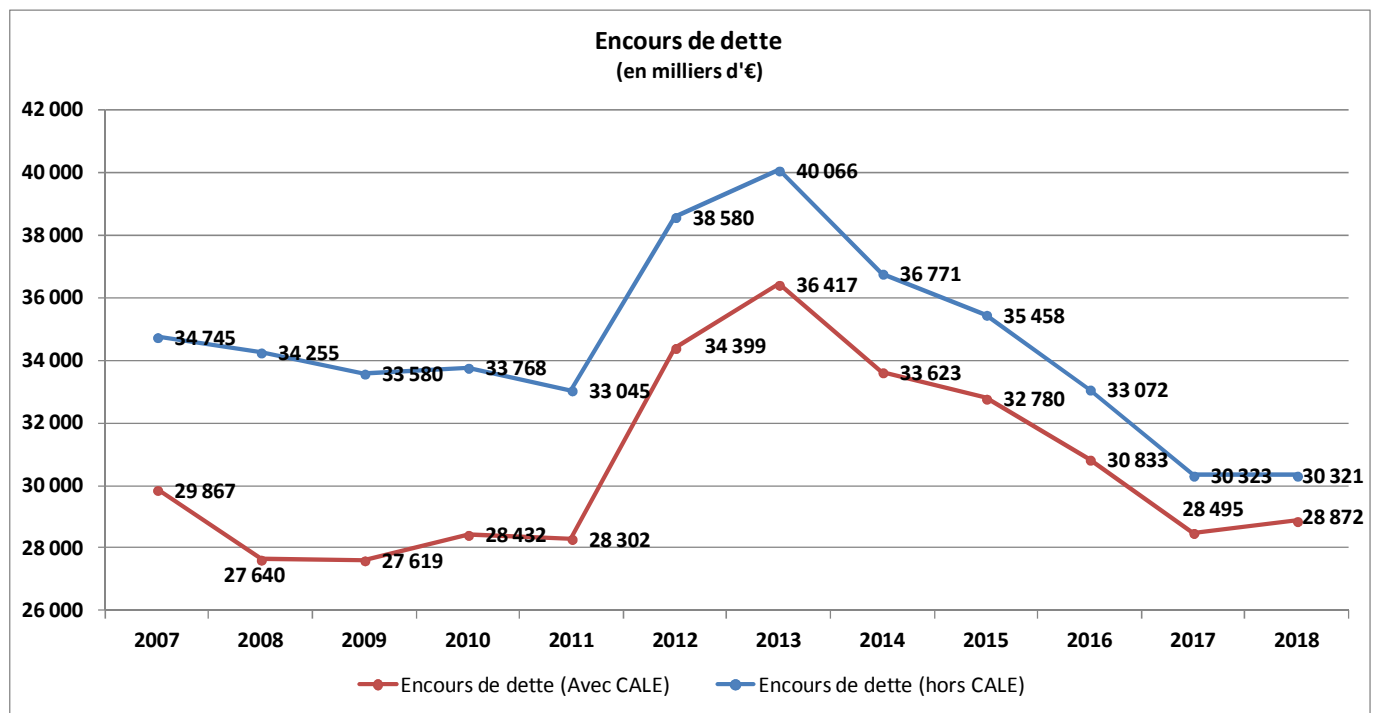
L'encours total de la dette sera de 28,8 M€ fin 2018, la Ville aura ainsi diminué son encours de dette de près de 2 M€ entre 2016 et 2018.

La Ville poursuit donc son objectif de désendettement, indispensable pour retrouver des marges de manœuvre et continuer à investir.

Pour mémoire, entre 2011 et 2013, la dette avait progressé de 8,1 M€.

La dette de la Ville est constituée à plus de 62 % d'emprunts à taux fixes, le reste étant constitué d'emprunts à taux variables. Aucun emprunt structuré n'a été contracté par la Commune, la dette de la Ville est donc saine.

Le profil d'extinction de la dette affiche un pic de remboursement jusqu'à fin 2018 et devrait atteindre à cette date un montant de remboursement en capital de 4 M€ comme évoqué précédemment.



A – LES DEPENSES

Parmi les grandes opérations prévues en 2018, on peut citer notamment :

Education – Centre de loisirs :

- Début des travaux pour la rénovation de l'Ecole Louise Michel : 35 K€ (Frais d'études) - opération faisant l'objet de l'AP/CP n°AP0116.
- Début des travaux pour la rénovation du groupe scolaire Camus : 1,84 M€ - opération faisant l'objet de l'AP/CP n°AP0716.
- Début des travaux pour la réouverture du Centre de Vacances de Megève : 200 K€ - opération faisant l'objet de l'AP/CP n°0216.
- Début des travaux de sécurisation des écoles (Vigipirate) : 118,5 K€.
- Travaux récurrents dans les écoles maternelles et élémentaires : 360 K€.
Réalisation de travaux d'amélioration et de rénovation dans les écoles, Centres de loisirs et Barre-de-Monts.
- Mobilier et matériel pour les écoles, centre de loisirs, restauration : 71,8 K€.

Equipements des services :

- Modernisation des équipements informatiques (matériel, réseaux, logiciels) : **349,2 K€**,
- Moyens et équipements pour la Police Municipale (matériel de défense) : **9,5 K€**,
- Matériel, mobilier divers services et Centre Technique Municipal : **122,5 K€** (essentiellement du petit matériel pour le fonctionnement des Ateliers municipaux ainsi que du mobilier pour les services, lorsque la réutilisation des existants n'est pas possible).

Accessibilité handicapés :

- **Poursuite des travaux de mise en accessibilité handicapés : 230 K€**
opération faisant l'objet de l'AP/CP n°AP0118.

Travaux d'énergie et de développement durable :

- **Travaux d'économies d'énergie : 249,4 K€**
Réalisation de travaux de rénovation, amélioration ou réparation des installations de chauffage des bâtiments communaux.

Sports :

- **Divers travaux, aménagements et matériel sportifs : 377,4 K€**
Acquisition de matériels sportifs, travaux dans les gymnases, bâtiments sportifs.

Petite enfance :

- **Construction du Multi-accueil Françoise Giroud : 771 K€ - opération faisant l'objet de l'AP/CP n°0416.**
- **Mobilier, matériel et travaux dans les structures existantes : 19,3 K€** (peinture dans les structures...).

Jeunesse :

- **Travaux sur les sites d'Aimé Césaire et Saint-Exupéry : 10,6 K€.**

Culture :

- **Matériel, mobilier, instruments : 22 K€.**
- **Travaux au Théâtre de l'Envol : 50 K€ - opération faisant l'objet de l'AP/CP n°0616.**

Cimetière communal :

- **Travaux, aménagements : 90 K€ - opération faisant l'objet de l'APCP n°0316.**

Police Municipale :

- **Réhabilitation des locaux de la PM : 144 K€.**

Entretien des bâtiments publics et autres :

- **Sécurisation des terrains communaux : 200 K€.**
- **Signalétique, mise aux normes des alarmes, aménagements locaux poubelles, branchement des poteaux incendies : 140 K€.**
- **Divers aménagements de services : 139,7 K€.**
- **Rénovation du marché couvert : 68 K€.**
- **Réseaux d'assainissement : 50 K€.**

Chapitre 001 : Déficit reporté d'investissement

Cette ligne budgétaire sert à retracer le report des exercices antérieurs. Pour 2018, le déficit cumulé reporté s'élève à 3,6 M€ contre 2,7 M€ en 2017, 718 K€ en 2016 et 4,7 M€ en 2015.

Chapitres 040 : Opérations d'ordre entre sections - Transfert de frais d'études et d'insertions

Il s'agit de l'amortissement obligatoire de subventions reçues pour le financement de biens eux-mêmes amortissables. Cette opération, inscrite pour 4 000 € au BP 2018, s'équilibre par une inscription du même montant en recettes de fonctionnement.

De même, 168 000 € sont inscrits afin de valoriser les travaux en régie réalisés en fonctionnement.

Chapitres 041 : Opérations patrimoniales

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, il s'agit de transfert de comptes provisoires vers des comptes définitifs, de frais d'études et frais d'insertion suivis de réalisation (30 K€).

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

58,6 K€ correspondent au remboursement à l'EPT des intérêts et capital 2016 d'un des emprunts transférés à la Ville et provenant de la CALE (cf supra). L'EPT a payé à la place de la Ville et nous devons donc rembourser cette somme.

B – LES RECETTES

Malgré les contraintes en présence, la Ville n'entend pas sacrifier sa capacité à investir, c'est pourquoi elle a mobilisé toutes ses ressources dans la recherche de co-financements.

Aussi, les dépenses d'équipement sont financées à hauteur de 3,2 M€ par des subventions d'investissement (Contrat Départemental de Territoire, Plan de Relance pour l'Investissement) dont 1,2 M€ provenant de reports 2017.

Les autres recettes proviennent de cessions d'immobilisations pour 882,3 K€, du FCTVA, de la Taxe d'Aménagement (761K€) et du compte 1068.

Le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » est crédité de 2,28M€. Il s'agit de la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée au financement de la section d'investissement.

- 650 K€ sont prévus au titre des dotations aux amortissements,
- 312,6 K€ : du remboursement par l'EPT du capital de la dette (contracté pour l'ex CALE) qui lui a été transférée, mais dont la Ville, en tant que contractant originel, continue à supporter la charge auprès des financeurs,
- 1,51 M€ : du virement de la section de fonctionnement.

- Le chapitre 16 comprend une prévision d'emprunt de 4 M€. Comme indiqué précédemment, ce montant est équivalent au remboursement du capital de la dette.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet du Budget Primitif 2018 de la Ville.